

Jalon 12

Le **conseil** et l'**accompagnement** agricoles sont **indépendants** des intérêts privés et politiques

Pourquoi ce jalon ?

- En 2019, Louis Robert, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait lancé l'alerte quant à l'influence de l'industrie des pesticides dans la recherche au sein du Centre de recherche sur les grains (CEROM), un organisme financé en grande partie par le MAPAQ. Son intervention et ses suites ont également suscité l'attention du public sur la problématique des conflits d'intérêts dans le conseil et l'accompagnement agricoles, alors que bon nombre de professionnelles et professionnels reçoivent des incitatifs financiers par les entreprises produisant les intrants prescrits.
- L'année suivante, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) s'est penchée sur la question. Son rapport explique notamment le nombre d'agronomes à l'emploi des fournisseurs de pesticides par le désengagement graduel de l'État québécois dans les services-conseils aux exploitations agricoles depuis les années 1980-1990.
- L'utilisation des pesticides a augmenté au Québec depuis le début des années 1990. Or, ils présentent des risques pour la santé humaine et environnementale, et ceux-ci sont de mieux en mieux documentés.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé ?



Gouvernement :
provincial



**Organismes de
financement**



Société civile : Ordre des
agronomes du Québec



Entreprises du secteur bioalimentaire :
exploitations agricoles

Comment pourrait-on s'y rendre ?

- **Séparer les rôles de conseil et de vente d'intrants** pour les agronomes, afin d'éviter les conflits d'intérêts. La Loi sur les agronomes, dont le contenu demeure essentiellement inchangé depuis 1942, devrait être modernisée par le gouvernement provincial, ce qu'il s'est engagé à faire en 2021. L'Ordre des agronomes s'est par la suite engagé à réviser son code de déontologie, ce qui était une recommandation de la CAPERN.
- **Augmenter les ressources liées à l'agronomie au MAPAQ.** Le manque d'effectif nuit notamment au suivi de la nouvelle réglementation plus contraignante concernant les cinq pesticides jugés les plus dangereux, et nécessitant des justifications pour leur utilisation.

- **Renforcer les réseaux Agriconseils et les clubs-conseils en agroenvironnement.** Selon le rapport de la CAPERN, l'utilisation de ces services-conseils favorise l'adoption de pratiques plus écologiques. Ces regroupements ne réussissent toutefois pas à répondre à la demande élevée. L'offre de subventions pour leurs services pourrait également être augmentée pour faciliter leur accessibilité auprès des exploitations agricoles.
- **Augmenter le financement de la recherche publique** sur l'impact des intrants de synthèse (pesticides, engrais, etc.) et des solutions alternatives, et assurer son indépendance. Le gouvernement provincial est allé dans ce sens en octroyant un financement important au Fonds de recherche du Québec dans le cadre de son Plan d'agriculture durable 2020-2030, au lieu que ce soit le MAPAQ qui gère ce montant dédié à la recherche, comme cela était autrefois coutume.
- **Identifier et séparer les activités commerciales des formations destinées aux producteurs et productrices agricoles.**

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- **L'intérêt grandissant d'une partie de la population pour une alimentation biologique et locale,** et le souci pour la santé de l'environnement. Cet intérêt pourrait faciliter la mobilisation citoyenne et celle de la société civile en général en faveur des changements souhaités.
- **La sensibilisation accrue de la population pour la biodiversité.** L'attention médiatique de la COP15 sur la diversité biologique en décembre 2022 et la présence du secrétariat de cette convention à Mont

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- La séparation des rôles liés au conseil agronomique et à la vente d'intrants sème **l'incertitude sur le mandat d'un grand nombre d'agronomes**, et pourrait faire reculer le gouvernement et l'Ordre des agronomes. Cette séparation entraînera vraisemblablement une révision des modèles d'affaires des fournisseurs d'intrants. La perte de revenus ou la perte d'emploi potentielles des agronomes impactés par ce changement pourrait retarder ou limiter sa portée.
- **Le changement de pratiques agronomiques pourrait nécessiter du temps** avant d'être réellement adopté. Les efforts de sensibilisation et de formation autant du milieu agricole que des agronomes n'auront pas un effet immédiat.
- **Le poids du financement privé dans la recherche** sur les pesticides et le manque d'études sur les solutions alternatives pourraient faire perdurer les biais au sein des formations et des services-conseils.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- Quelles sont les façons de rémunérer les services-conseils des agronomes qui permettraient une véritable indépendance, tout en n'ajoutant pas un fardeau financier supplémentaire aux exploitations agricoles?

Ressources

[Champagne, S.R. \(2021\). Pesticides : l'Ordre accepte enfin de séparer les fonctions. Le Devoir](#)

[CAPERN. \(2020\). Rapport. Examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois](#)

[Samuel, O. et al. \(2019\). Les risques sanitaires des pesticides : des pistes d'action pour en réduire les impacts](#)